

## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : **29 mars 2023**

**Objet** : Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget annexe location de parkings.

|                                          |           |                                   |
|------------------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Nombre de membres composant le conseil : | <b>39</b> | <b>N° DEL2023_20</b>              |
| En exercice:                             | <b>39</b> | <b>Arrivée en Préfecture le :</b> |
| Présents:                                | 32        | <b>Publiée le :</b>               |
| Représentés (ayant donné mandat):        | 6         | <b>Exécutoire le :</b>            |
| Absent excusé (sans mandat):             | 1         |                                   |

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf mars à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
Mme Jocelyne Boyaval - M. Michel Aouad - Mme Virginie Aprikian -  
M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice - Mme Carole Sourigues -  
M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -  
M. Grégory Gutierrez - Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia -  
Mme Héra Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Touailles -  
M. Hugo Poupard - Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset -  
M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman -  
Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

### **Avaient donné mandat :**

M. Jean-Michel Poullé à M. Dominique Cardot  
Mme Dominique Trichet-Allaire à M. Rodéric Aarsse  
Mme Fatiha Alaudat à Mme Sonia Figuères  
M. Michaël Goldberg à Mme Bénédicte Ibos  
Mme Julie Muret à M. Grégory Gutierrez  
Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba

### **Etaient excusés :**

M. Aurélien Denaes

Secrétaire de séance : M. Brice en conformité avec l'article L 2121-19 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 092-219200466-20230330-DEL2023\_20-DE



## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 29 mars 2023

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2023\_20

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget annexe location de parkings.

#### Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-5 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

**Vu** le compte administratif du budget annexe *Location de parkings* pour l'exercice 2022 ;

**Vu** l'avis de la commission municipale compétente ;

**Considérant** que le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 1 060 312,98€ ;

**Considérant** que le résultat de la section d'investissement s'élève à 162 931,24€ ;

#### Après en avoir délibéré,

**Article unique** : **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2022 de la manière suivante :

| Affectation sur 2023                                                             |              |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement reporté chapitre 002 (recettes)                       | 1 060 312,98 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté Chapitre 001 (recettes) | 162 831,24€  |

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes pour un exercice budgétaire.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)